

AVIS DIVERS**CIGOGNE UCITS**

Société d'Investissement à Capital Variable
18, boulevard Royal Henri - L - 2449 LUXEMBOURG
R.C.S. Luxembourg B 175 345
(ci-après la « SICAV »)

Avis aux actionnaires

Les actionnaires sont informés que le Conseil d'Administration de la SICAV a décidé, avec effet au 13 mars 2018,

- de revoir la politique d'investissement du sous-fonds CIGOGNE UCITS – Long Short Arbitrage

Politique d'investissement précédente	Nouvelle politique d'investissement
<p>Les stratégies d'arbitrage mises en œuvre par le compartiment se déclinent en plusieurs spécialités : Pair Trading, Valeur Relative, Event Driven, Directionnel et Biais Sectoriel et Géographique.</p> <p>Le Pair Trading consiste à acheter et vendre simultanément des actions ou indices issues d'un même secteur, afin de tirer parti de l'écart de valorisation entre diverses sociétés.</p> <p>La Valeur Relative regroupe des stratégies d'achats et ventes simultanés d'actions pour un montant équivalent dans le cadre de 3 sous-spécialités : (1) l'arbitrage de décote de holding et l'arbitrage "stub" s'appuient sur la différence entre le cours relatif d'une action d'une société holding et la somme de tous les cours de ses filiales.</p> <p>Si dans un arbitrage de décote de holding, la société holding et ses filiales exercent une même activité économique (activité principale), dans un arbitrage "stub", les sociétés dont les actions peuvent être achetées ou vendues n'ont pas nécessairement la même activité principale ; (2) l'arbitrage inter-places consistant à arbitrer les écarts de prix pouvant apparaître entre les différentes places de cotation d'une même entreprise ; (3) l'arbitrage entre les actions nouvelles et existantes d'un même émetteur, ces actions étant fongibles au bout de quelques semaines.</p> <p>Event Driven vise des stratégies d'achat ou vente d'un titre d'entreprises se trouvant dans une situation particulière (restructuration, pré-fusion/acquisition. . .).</p> <p>La spécialité « Directionnel » regroupe des stratégies présentant un biais acheteur ou un biais vendeur.</p> <p>Le Biais Sectoriel et Géographique regroupe des arbitrages inter-sectoriels ou inter-pays avec des achats, ventes simultanés pour un montant équivalent de paniers d'actions ou d'indices de différents secteurs ou zones géographiques.</p>	<p>Les stratégies d'arbitrage mises en œuvre par le compartiment se déclinent en plusieurs spécialités, décollées les unes des autres, telles que le Pair Trading, l'Event Driven, la décote de holding par rapport à ses filiales, l'arbitrage entre classes d'action d'un émetteur, les augmentations de capital, et l'arbitrage de Scrip Dividends.</p> <p>Le Pair Trading consiste à acheter et vendre, dans un secteur particulier, des actions, paniers d'actions ou indices issues de ce même secteur.</p> <p>Event Driven vise des stratégies d'achat ou vente d'un titre d'entreprise se trouvant en situation particulière (restructuration, spin-off, objet d'une offre au public ...).</p> <p>La spécialité Holding vise à mettre en place des stratégies d'arbitrage basées sur des décotes entre les prix des actions d'une société mère et des actions de ses filiales.</p> <p>L'arbitrage de classe d'action comprend des stratégies couvrant différents types d'action d'un même émetteur.</p> <p>Les augmentations de capital impliquent des stratégies d'arbitrage des droits.</p> <p>Les Scrips Dividends arbitrent les possibilités que les dividendes soient payés en espèce ou en actions.</p>

- de mettre à jour tout ou partie du prospectus par rapport à la réglementation en vigueur.

Du 13 février 2018 au 13 mars 2018, les actionnaires qui seraient opposés à ces changements peuvent demander le rachat de leurs actions sans application d'un droit de sortie.

Le prospectus mis à jour est disponible au siège social de la SICAV.

13 février 2018
Le Conseil d'Administration